



Une première étape de franchise contre la déréglementation du transport de presse

Hier, lundi 20 novembre, une délégation du SGLCE a été reçue par la direction du *Monde*.

Cela faisait suite aux différentes mobilisations de notre syndicat et de la dénonciation d'une déréglementation tarifaire et sociale de plus en plus accrue dans le secteur du transport de presse.

La direction du *Monde* dit avoir entendu notre position et nous affirme avoir, dans les appels d'offres envoyés à ses commissionnaires, exigé des garanties professionnelles et sociales imposées par la législation française.

Le dumping social que nous dénonçons est enrayer. C'est une victoire à mettre à notre actif.

Les commissionnaires ont reçu un cahier des charges précis et, d'après nos interlocuteurs, l'obligation de respecter les tarifs en vigueur. Ils nous ont indiqué que les chauffeurs n'avaient aucune raison de revoir leurs coûts à la baisse.

A également été évoqué le cas particulier de l'un de nos chauffeurs. Ce dernier a vu ses prestations rejetées par un commissionnaire, bien qu'il réponde aux critères évoqués par la direction et que ses tarifs correspondent à ceux habituellement pratiqués. Cette lettre de refus ayant été reçue avant les démarches entreprises par la direction du *Monde*, elle est jugée caduque par cette dernière et par notre organisation syndicale.

Le SGLCE a, pour sa part, considéré que notre chauffeur ne pourrait être disqualifié en raison de son appartenance syndicale et a exigé le maintien de toutes ses tournées.

Notre syndicat reste attentif à l'application des engagements pris par la direction. Il veillera à ce que les commissionnaires remplissent leurs obligations et que nos chauffeurs ne subissent aucune discrimination syndicale.

Paris, le 21 novembre 2017